

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



République du Sénégal - (OIF) -UNESCO-AIMF-ICOMOS-WBI

Termes de référence

Villes en développement : politiques de restauration et de valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et dans l'espace francophone.

Enjeux d'un réseau francophone du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme

(Dakar, 7-9 juillet 2014)

Rencontre internationale organisée à Dakar, 7-9 juillet 2014, sous le haut patronage de Monsieur Abdou Aziz Mbaye, Ministre de la Culture et du Patrimoine du Sénégal, Président du Comité d'orientation des travaux préparatoires au XVème Sommet de la Francophonie

En collaboration avec le Comité scientifique de l'organisation du XVème Sommet

I. Contexte

Les territoires urbains du continent africain subissent une extension exponentielle, avec une croissance la plus élevée du monde. Les villes de ce continent recevront au cours des vingt prochaines années 300 millions de nouveaux habitants. Plus d'un Africain sur deux résidera en ville à l'horizon 2030... Entre 2010 et 2020, la croissance moyenne des grandes villes sera de 51% ! En 2010, les 21 plus grandes villes africaines dépassaient toutes 2 millions d'habitants. En 2025, cette barre-planche devrait atteindre celle des 3 millions. Certaines capitales africaines seront devenues hypertrophiques par rapport aux autres villes de leur territoire, créant ainsi un déséquilibre territorial et socio-économique majeur pour leur pays. Au Sénégal et en Côte d'Ivoire, une personne sur trois vivra à Dakar et à Abidjan. Au-delà même de la croissance des grandes capitales, on se rend compte que ce phénomène urbain est solidement installé : la croissance démographique urbaine sera en effet portée à 70% par les villes (historiques ou nouvelles) de taille secondaire

Il faut « *réinventer la ville africaine et revaloriser son capital physique, socio-économique et intellectuel dans la perspective d'un développement durable* » (Alioune Badiane, directeur de la

division des projets de ONU-Habitat, décembre 2012)

Cette urbanisation rapide et mal maîtrisée des capitales et autres villes historiques s'accompagne d'une densité de construction excessive, d'une disparition de l'espace public et des équipements urbains avec une inadaptation des infrastructures, et un risque croissant de catastrophes naturelles liées au climat et aux conditions d'occupation de l'espace.

Ceci constitue un sérieux défi pour les états et les autorités locales et dans cette perspective de transformation accélérée, une des questions sera la préservation des qualités historiques et patrimoniales des centres existants et l'«urbanité» qualifiante de certains de leur paysages (ensembles urbains) qui participe à la culture identitaire d'une société.

Le patrimoine urbain, dans ses éléments matériels et immatériels, constitue pourtant une ressource essentielle pour renforcer l'habitabilité des zones urbaines, et favorise le développement économique ainsi que la cohésion sociale. La conservation du patrimoine urbain s'impose aujourd'hui comme un volet important des politiques publiques africaines en réponse à la nécessité de préserver les valeurs partagées et de tirer parti du legs de l'histoire.

La reconnaissance et gestion du paysage urbain historique

Depuis 2005, l'UNESCO a reconnu l'importance de ce paysage urbain historique en formulant une série de recommandations pour sa préservation¹. Ce paysage urbain historique hérité exige une vision de la ville dans son ensemble, avec une action visionnaire de la part des pouvoirs publics et un dialogue avec les autres acteurs et parties prenantes concernés.

L'approche centrée sur le paysage urbain historique considère la diversité et la créativité culturelles comme des atouts essentiels pour le développement humain, social et économique, et offre des outils pour gérer les transformations physiques et sociales et faire en sorte que les interventions contemporaines s'intègrent au patrimoine de façon harmonieuse dans un cadre historique et territorial local et régional. L'approche centrée sur le paysage urbain historique s'inspire des traditions et conceptions des communautés locales tout en respectant les valeurs des communautés nationales et internationales. A la suite des recommandations de l'UNESCO formulées en 2011², il s'agit de faire le bilan des actions des villes africaines mises en œuvre dans le cadre des ensembles urbains inscrits ou à inscrire sur la liste du Patrimoine mondial,

1 . « Le paysage urbain historique fait référence à des ensembles de n'importe quel groupe de bâtiments, structures et espaces libres, dans leur cadre naturel et écologique, y compris les sites archéologiques et paléontologiques, constituant des habitats humains dans un milieu urbain sur une période de temps pertinente, dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, préhistorique, historique, scientifique, esthétique, socioculturel ou écologique. Ce paysage a modelé la société moderne et a une grande valeur pour notre compréhension de notre mode de vie contemporain » Déclaration UNESCO sur la Conservation des Paysages urbains historiques. WHC-05/15.GA/7 Paris, le 7 octobre 2005.

2 . Annexe 1. « Recommandation concernant le paysage urbain historique », Paris, UNESCO, 2011.

que ceux-ci soient protégés ou non dans le cadre des législations nationales ou locales.

En ce domaine, la Francophonie a très certainement un rôle accru à jouer au regard de ses priorités en matière de développement durable, de gouvernance et de citoyenneté, d'éducation et de formation et de promotion de la diversité culturelle et patrimoniale. Le XVème sommet de la Francophonie se déroulant pour la 2^ofois consécutive en Afrique, il s'agit ainsi de saisir cette opportunité pour aborder les réalités d'un développement urbain exponentiel qui risque de mettre définitivement en péril une diversité patrimoniale historique, déjà largement dégradée, qui a également contribué à forger l'identité des peuples du continent.

La rencontre présentera les actions de l'UNESCO, des politiques nationales et locales en Afrique et ailleurs dans l'espace francophone pour la conservation du patrimoine urbain et les conclusions des journées d'étude organisées (à préciser lesquelles) sur ce thème, notamment en Afrique (Zanzibar, Rabat, ...).

Référence sera également faite à la démarche de "Patrimoine habité" qui comporte la dimension de sauvegarde, mais où les dimensions socioéconomiques et culturelles qui la sous-tendent dépasse le seul principe de conservation en vue des usages de la société contemporaine. Il s'agit d'une vision prospective et dynamique, sur les stratégies d'adaptation du bâti et de son environnement aux besoins contemporains, tout en tenant compte de leur substance historique et morphologique, ce qui constitue une garantie de pérennisation des opérations de conservation du patrimoine dans un contexte de mutations démographiques, sociales et économiques importantes.

Elle rassemblera décideurs publics, professionnels et gestionnaires du patrimoine et de l'urbanisme, scientifiques et représentants de la société civile afin de favoriser la compréhension de l'approche centrée sur le paysage urbain historique, la réalisation d'études urbaines et la protection patrimoniale. Des études de cas concernant le continent africain, le sud-est asiatique et l'ensemble de l'espace francophone seront présentées en ateliers et s'articuleront autour des points suivants : identification du patrimoine urbain, matériel comme immatériel, état de conservation, de protection et de mise en valeur de ce patrimoine, menaces et difficultés majeures, rôle des communautés locales et de la société civile.

II. Objectif général de la rencontre

Contribuer de manière concrète et opérationnelle à la valorisation du patrimoine, de manière générale, et plus particulièrement en milieu urbain compte tenu du développement rapide des villes dans les pays « sud », en relation avec les compétences et politiques de la Francophonie, de ses Etats membres et des pouvoirs locaux ressortissants de ces Etats.

III. Les objectifs spécifiques de la rencontre de Dakar consistent à :

- renforcer les premières recommandations de l'Unesco, de les adapter aux contextes régionaux et locaux, la recommandation sur les paysages urbains historiques en particulier, par une redéfinition des stratégies, des cadres d'action et des mécanismes de mobilisation de ressources.
- contribuer à la protection de l'intégrité des attributs du patrimoine urbain, permettre la reconnaissance de la signification et de la diversité culturelles, faciliter le suivi et la gestion du changement afin d'améliorer la qualité de vie et de valoriser l'espace urbain en Afrique et dans les pays sud³.
- examiner l'opportunité de constituer un réseau francophone de réflexion sur les politiques patrimoniales urbaines, de renforcement capacitaire (d'acquisition des méthodes et des outils de connaissance et de planification), de formation et d'enseignement, d'échange d'expertises et d'expériences.
- formuler des recommandations opérationnelles en atelier à destination des instances de la Francophonie et du XV^e Sommet à Dakar, en relation avec leurs orientations politiques générales et l'adoption de la Déclaration, du Cadre stratégique décennal et des Stratégies relatives à l'économie et à la jeunesse.

IV. Thèmes de la rencontre à développer en plénière et en ateliers

Nb : dans la mesure du possible, chaque thème sera introduit ou illustré par des études de cas historiques et pratiques probants au sein de la Francophonie ou ailleurs.

1) **Les stratégies patrimoniales.** Quelles stratégies patrimoniales face aux menaces sur les villes africaines et dans l'espace francophone. Quels défis à relever ?

(Nb : intervenants envisagés : Ordre des architectes du Sénégal, Bernard Toulhier (diagnostic des villes africaines), DPC, ULB.....)

- La caractérisation du patrimoine dans les villes du sud, les différentes formes d'inventaire et les contextes d'intervention ?
- Typologies des menaces sur le patrimoine des villes et mesures d'impacts des projets
- Les éléments déclencheurs des mobilisations en faveur de la valorisation patrimoniale : les échelles d'intervention, le rôle des autorités politiques et administratives nationales et locales, les cadres normatifs internationaux et nationaux et leur mise en vigueur.

³ . Annexe 2. « Une nouvelle vie pour les villes anciennes ». Paris, UNESCO, 2012

Mali (participation des habitants à l'entretien courant ; valeur symbolique et identitaire du patrimoine)

- Gouvernance urbaine démocratique et participative. Quel rôle joué aussi par la société civile, les milieux culturels et scientifiques ?
- Quels enseignements partager des expériences historiques et références contemporaines ?

2) **Patrimoine et développement.** Quels moyens et quelles pratiques mettre en place pour la valorisation de l'usage contemporain et fonctionnel du patrimoine en tant qu'espace public, privé ou commun ?

- Les contributions du patrimoine au développement durable et à la dynamique de villes créatives et innovantes.
- Les déclinaisons marquantes de l'usage : patrimoine habité, patrimoine culturel et «l'esprit du lieu », les itinéraires et les lieux de mémoire (*Ville de Limbé p.ex*), patrimoine et développement social et économique local et national....
- La question de « modèles patrimoniaux » et la requalification territoriale des espaces investis
- Les démarches participatives, inclusives : comment sensibiliser et mobiliser les populations à l'intérêt de la conservation d'un patrimoine dans un contexte culturel et socio-économique donné ?
- Le rôle des femmes et des jeunes dans la conception et l'appropriation des espaces publics et des paysages urbains historiques.

3) **Qualifications et compétences :** quels échanges et programmes de coopération académique et professionnelle dans l'espace francophone ?

(Nb : intervenants envisagés : IPW, IPF, AIMF, AUF, EPA, ULB, UCAD, CAD, UGB, UNESCO, EMAU, Ecole archi Grenoble, Fonds africain du Patrimoine mondial.....)

- Formations et expériences pratiques d'apprentissage aux métiers techniques de la restauration. (*Institut du patrimoine wallon*)

- Le programme de formation de l'AIMF en Afrique de l'Ouest (sensibilisation, formation technique, maîtrise d'ouvrage public à l'adresse de décideurs/techniciens....) (AIMF, EPA.....)
- Enseignement supérieur. Quelles coopérations dans l'enseignement du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'ingénierie, de l'histoire, de la sociologie, de la géographie..... (ULB, UCAD...)
- Opportunités et attractivité des multiples filières d'emploi localisables dans les économies en développement (CAD,...)
- Education à la citoyenneté et à la « civilité urbaine ». Rôle de l'école et autres formes d'éducation / formation.

4) **L'intérêt de réseaux. Quels réseaux de veille, d'échanges d'expériences, d'expertises, d'outils méthodologiques et de bonnes pratiques au sein de l'espace francophone ?**

(Nb : intervenants envisagés : AIMF, Fonds africain du patrimoine mondial.....)

* Existe-t-il un intérêt de monter au sein de l'espace francophone un réseau transversal et pluridisciplinaire du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme, articulé avec d'autres réseaux ou organisations existants et compétents ?

* Existe-t-il un intérêt à monter à terme en Afrique un centre de formation professionnelle et de renforcement de capacité endogène (cf échanges sud/sud) en patrimoine et architecture.

* Quels objectifs, quels moyens sont-ils à assigner, quels outils pour un réseau fonctionnel pluridisciplinaire... ? (AIMF)

* La mobilisation des ressources financières : modèles et exemples de financement de la sauvegarde et de l'usage du patrimoine. Quels financements de lancement et d'accompagnement de l'OIF, des Etats membres et des organisations internationales pour un réseau coordonné et ses activités?

V. Format de la rencontre : conférence/ateliers sur 2,5 jours ; visites guidées sur un jour

- 2 séances plénières transversales d'une demi-journée. La première sur les thématiques et objectifs abordés, soit une introduction et cadrage du travail en atelier ; la deuxième sur les conclusions et validation des recommandations formulées en atelier

- 4 ateliers thématiques suivant les recommandations opérationnelles à adopter, chacun étant animé par un couple d'experts et introduit par une communication pour chaque sous-thème.
- Visites guidées (optionnelles) assurées le dimanche 6 juillet de sites historiques urbains sauvegardés ou menacés, et emblématiques des sujets abordés, à Dakar, à Gorée et à Rufisque.

VI. Comité organisateur (mi-mars) constitué à Dakar suivant les contacts et intérêts pressentis

Direction du Patrimoine culturel du Sénégal, Wallonie-Bruxelles international (en collaboration avec l'Institut du Patrimoine wallon et la Faculté d'Architecture de l'Université libre de Bruxelles), le Comité scientifique et la Délégation générale du XV^e Sommet de la Francophonie, la Ville de Dakar, l'Ordre des Architectes du Sénégal, l'OIF, l'UNESCO, les ambassades de France, de Roumanie, de Tunisie et du Maroc.

Remarque importante : le comité organisateur est ouvert à toute organisation ou mission diplomatique désireuse de s'associer à la réussite de cette rencontre. D'autres contacts sont en cours à cet effet. Par ailleurs, les discussions avec les organisations internationales sont en cours (cf infra).

VII. Partenariat institutionnel de la conférence/atelier

La présidence sénégalaise du XV^e Sommet de la Francophonie, avec le soutien de Wallonie-Bruxelles, invite les organisations suivantes à s'associer à l'organisation et à la promotion de la rencontre : **l'OIF, l'UNESCO, l'AIMF, ICOMOS**. Les contacts avec leurs directions sont en cours en mars. L'AIMF a d'ores et déjà confirmé son partenariat, notamment en y mobilisant une forte participation de ses membres.

VIII. Etats membres et organisations prioritaires à inviter (cf liste provisoire en annexe)

- OIF, UNESCO, ICOMOS, AIMF (maires), AUF...
- Les représentants ou ressortissants des Etats membres ou associés de la Francophonie
- Etats extérieurs à la francophonie à inviter (?) : 1 Etat africain anglophone ou lusophone, Brésil, Cuba... ?

VII. Profils des participants

Une soixantaine de participants dont une trentaine d'invités internationaux au Sénégal.

Trois groupes d'experts à réunir de manière équilibrée au plan géographique et des compétences au sein de l'espace francophone :

- Les représentants des organisations et associations internationales concernées ; les responsables des politiques nationales, régionales et municipales en matière de patrimoine et d'urbanisme. Trois ou quatre maires de différentes régions de l'espace francophone.
- Les milieux scientifiques, académiques et professionnels : chercheurs, enseignants, historiens, architectes, urbanistes, économistes, sociologues, géographes.....
- Des personnalités emblématiques de l'état de mobilisation et d'action des mouvements de la société civile et des milieux culturels sur les questions abordées.

Pour les participants des Etats : 1 à 3 personnes expérimentées, soit en tant que décideurs publics, professionnels ou académiques, ou représentants de mouvements de la société civile et des milieux culturels mobilisés sur les questions holistiques de valorisation du patrimoine urbain.

IX. Lieux

Ville de Dakar ou communes voisines pour ce qui concerne le lieu de conférence et l'hôtellerie. Le lieu de conférence dispose d'une capacité de réunir une salle pour une réunion plénière d'une soixantaine de personnes et 3 ou 4 salles pour les ateliers d'une quinzaine de personnes chacun. Les visites guidées sont organisées a priori sur Dakar, Gorée et Rufisque.

X. Dates

Les dates de la conférence tiennent compte de l'état d'élaboration des principaux textes examinés par les instances de la Francophonie, la Déclaration du Sommet de novembre en particulier, et de la plus grande disponibilité des experts et responsables à inviter début avril au plus tard.

Les dates du lundi 7 au mercredi 9 juillet ne présentent pas de contraintes d'agenda au regard d'autres rendez-vous internationaux similaires dans ces domaines.

Les visites guidées en appui aux thèmes abordés sont programmées pour le dimanche 6 juillet. Eventuellement elles pourront être poursuivies le mercredi 9 juillet en après -midi.

XI. Budget provisoire (cf annexe)

Le budget global pour l'ensemble des dépenses estimé s'élève à 62.000 €, ou 42 millions cfa.

Les organisations et associations internationales et les pays participants non subsahariens prendront en charge les frais de transport et de séjour de leurs propres représentants et ressortissants. Les frais transversaux de l'organisation de la conférence à Dakar et les mobilités des représentants des pays d'Afrique subsaharienne seront pris en charge par les organisateurs.

Wallonie-Bruxelles international examine une prise en charge budgétaire à cette fin à hauteur de 30.000€, soit près de 50% du budget global estimé.

XII. Modus operandi et échéanciers

- Validation du projet de TDR en comité restreint fin février - DPC, WBI (IPW, ULB)- en vue des invitations pour la constitution du comité organisateur à Dakar et introduction du dossier aux autorités sénégalaises du Sommet et à l'OIF.
- Validation de la première mouture du programme, le format et le budget de la rencontre et le modus operandi par le comité organisateur constitué mi-mars.
- Echanges formels élargis : OIF, Unesco, AIMF, pays partenaires ; positionnement des partenaires, courant mars.
- Finalisation du budget par le comité organisateur en avril.
- Le programme de la rencontre est définitivement arrêté début mai suite aux échanges avec les experts invités.

Direction du Patrimoine culturel et Délégation Wallonie-Bruxelles,

Dakar, 23 avril 2014